

Lancement officiel du label eTIC

► Marie-Annick WOZNIAK

Seize entreprises valenciennes du secteur numérique ont signé leur adhésion au Label eTIC. Porté par le Club e-Entreprises du Valenciennois (35 membres à ce jour), ce label vise à instaurer un socle de confiance entre les entreprises du secteur et leurs clients potentiels, notamment en ce qui concerne l'adéquation offre/demande et le respect des délais et des prix.



Les seize chefs d'entreprises labellisées entourées de leurs homologues belges.

Déjà en vigueur en Belgique, le label eTIC, lancé officiellement le 23 septembre dernier, fait donc des émules puisque le Club Cap Numéric de Boulogne-sur-Mer était présent lui aussi, pour signer la convention et s'engager au côté du club valenciennois.

"Le label n'apporte pas des affaires mais permet d'aller

plus loin sur certains projets en donnant une garantie et une confiance aux clients. Il rassure à la fois le client ainsi que les autres prestataires, c'est un recours pour tous les partenaires." Le ton est donné par Benoît Evrard, le directeur associé de la SA Pyramix, une entreprise belge labellisée depuis 2005. Ce chef d'entreprise est l'un des témoins venus tout spécialement de Wallonie

pour "parrainer" le Club e-Entreprises lors de la signature des premiers labellisés eTIC. La Belgique compte actuellement 300 signataires. "Même les salariés de l'entreprise qui avaient parfois l'habitude de travailler seuls se sentent membres d'une communauté grâce à cette appartenance au label", ajoute le dirigeant.

Pour Thierry Cazorla, le président du Club e-Entreprises de

Valenciennes, "il faut pousser vers le haut le niveau de professionnalisme des prestataires du secteur des TIC, tel est l'objectif premier du Club e-Entreprises à travers la création du Label 'eTIC'. Ce label est décerné aux entreprises qui signent la charte déontologique 'eTIC' comprenant six clauses fondamentales : l'adéquation du service par rapport au client, l'ampleur du projet. ►►►

►►► la maîtrise des coûts et des délais, les responsabilités ; les ressources disponibles, la pérennité ou portabilité de la solution ou du service." Les professionnels concernés par la labellisation sont toutes des entreprises actives dans le secteur des TIC.

Vers un partenariat transfrontalier. Il pourra s'agir, par exemple, d'activités liées à la

réalisation ou à l'hébergement de site Internet, de la fourniture de contenu, de la réalisation ou de la gestion d'un réseau informatique, de la vente, de l'entretien ou de la réparation de matériel informatique, de la réalisation ou de l'amélioration de logiciel informatique... "En s'engageant ainsi, poursuit le président, les entreprises des TIC assurent pour une plus grande transparence, dans un

domaine d'activités qui reste méconnu par un grand nombre d'entreprises et d'organisations, utilisateurs potentiels."

Belges et Français partagent donc désormais les mêmes valeurs à savoir : crédibilité, confiance, garantie pour les clients. Ce label eTIC français pourra probablement permettre aux entreprises de prospecter en Belgique et vice versa. Thierry Cazorla a même évoqué le fait

de pouvoir créer un événement transfrontalier, en effet cette collaboration euro-régionale ne peut que souder les différents partenaires économiques français mais aussi belges et apporte un nouveau regard sur les entreprises. "Désormais chacun n'est plus seul dans son coin de région ou de pays !" a conclu Stéphane Ducamp, président de Cap Numéric, le club Tic du Littoral. ■